

L'essentiel

EnviroMaroc
du 24 au 26 octobre

Le 4^{ème} Salon et séminaire maroco-allemand pour la gestion et la protection de l'environnement Casablanca se tiendra les 24, 25 et 26 octobre. Une trentaine d'entreprises venant d'Allemagne, de France et d'Autriche, ainsi qu'une dizaine de sociétés marocaines seront présentes à Casablanca, en vue d'exposer leurs technologies environnementales et nouer de nouveaux contacts. La nouveauté de cette année sera le pavillon allemand regroupant des sociétés spécialisées dans les énergies renouvelables, soutenues par le ministère fédéral allemand de l'Economie et de la Technologie (BMWi). Sous l'égide du ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, l'EnviroMaroc 2007 est organisé par la Coopération technique allemande (GTZ-Programme de Gestion et de Protection de l'Environnement) et la Chambre Allemande de Commerce et d'Industrie au Maroc, en partenariat avec la Confédération Générale des Entreprises du Maroc. L'événement est soutenu par le ministère fédéral allemand pour la Coopération économique et le Développement (BMZ).

Le salon regroupe des entreprises actives dans les domaines de l'approvisionnement en eau potable, du traitement des eaux usées industrielles et communales, de la gestion et du traitement des déchets ménagers et industriels et des énergies renouvelables. EnviroMaroc 2007 constitue une plate-forme idéale pour s'informer sur les innovations environnementales les plus récentes et pour entrer en contact avec les spécialistes de la gestion et de la protection de l'environnement.

Parallèlement au forum professionnel se tiendra un séminaire sous le thème «Le marché de l'environnement au Maroc: des opportunités d'affaires et d'investissement».

Affaire Ben Smim

Une source ...
en eaux troubles

□ *L'action de la société civile se poursuivra avec la vérification du processus d'octroi de la concession de la source d'eau à une société française.*

□ *Le procès des manifestants arrêtés démarre le 17 octobre et ils seront soutenus par des avocats de renom.*

Voilà une affaire qui n'est pas près de se dénouer. Après une période de répit, l'entrepreneur Nicols Antaki, qui avait obtenu une autorisation d'exploitation de la source d'eau de Ben Smim de la commune du même village, a redémarré les travaux de son projet industriel d'embouteillage durant le mois d'août. La réaction de la population ne s'est pas faite attendre, des manifestations ont été enclenchées donnant lieu à plusieurs arrestations. L'Association pour le Contrat Mondial de L'Eau (ACME-Maroc), chef de file du mouvement de défense, n'avait pris connaissance de cette affaire qu'en novembre 2006, lors d'une journée de formation organisée par l'Association d'un représentant de la Zaouïa de Ben Smim mettra l'affaire au grand jour. «Au niveau de l'Association, nous avons été profondément choqués, puisque nos statuts impliquent d'abord que l'eau est un bien public commun qui doit rester dans le giron du public et être géré selon le principe du partage communautaire. Et nous défendons également le principe de refuser la marchandisation et la commercialisation de l'eau. Nous avons été plus choqués encore une fois sur le terrain, puisque nous avons constaté qu'autoriser l'exploitation de cette source d'eau c'est priver la population d'une source qui tarit et qui ne répond déjà plus aux besoins de cette population», explique Mehdi Lahlou, Président de l'ACME-Maroc.

Membre fondateur de la Coalition mondiale contre la privatisation et



Aucune restriction ne doit entraver le droit des villageois à disposer de l'eau.

la marchandisation de l'eau, Mehdi Lahlou déplore qu'on ait profité de l'ignorance et de l'enclavement de cette population pour procéder à une économie de rente. Les réactions fuseront depuis de la part d'autres associations nationales, notamment l'AMDH, Attak, l'Association de défense des biens publics, mais aussi de l'étranger comme ce fut le cas de la pétition lancée par Allma Boumediene-Thiery, sénatrice de Paris du parti des Verts. «L'accès à l'eau est un droit fondamental inaliénable: il ne doit faire l'objet d'aucune restriction. L'eau est un bien public, comme l'air que l'on respire, et ne peut à aucun moment faire l'objet d'une appropriation privée à des fins commerciales. Aucune restriction de quelque nature ne doit entraver le droit des villageois à disposer de l'eau, et je condamne fermement toute initiative qui aurait pour objet d'en restreindre le bénéfice», explique cette sénatrice dans une lettre de soutien au mouvement de lutte contre l'exploitation par un privé de l'eau de la source.

Pour Mehdi Lahlou, l'entrepreneur a profité de la vacance suite aux élections gouvernementales pour reprendre la pioche. Mais c'était sans compter avec la vigilance de la population qui s'insurge contre un tel projet.

Le constat établi par l'Association sur place est que cette source, dont une étude réalisée par l'Agence du Bassin Hydraulique du Sebou avait établi un débit entre 50 et plus de 100 litres par seconde, est

à peine entre 6 et 10 litres par seconde, selon l'appréciation de l'ACME-Maroc dont une délégation s'est rendue sur place le 10 octobre. Or, le débit autorisé à la société française est justement de 10 l/s.

«Ce qui revient à dire que la totalité du débit de la source sera exploitée par la société quitte à revendre l'eau à la population. Ce qui aura des conséquences sur la population, encourageant l'exode rural et le village va se vider», poursuit Mehdi Lahlou.

Le mouvement ne s'est pas calmé pour autant, il a justifié ses manifestations qui coïncidaient avec les événements de Sefrou. L'Association ne voulant pas envenimer la situation poursuit son action pour intervenir contre la privation de la population locale de son droit d'accès à l'eau.

PREMIER PROCÈS

LE 17 OCTOBRE

D'ailleurs, les précédents sit-in et manifestations ont été réprimés et certains manifestants arrêtés. Leur procès est prévu le 17 octobre. «Nous avons mobilisé des avocats pour soutenir les personnes arrêtées à la lumière des manifestations de la population pour défendre son droit à l'eau, notamment maîtres Soufiani, Jamaï, Ababou... Une autre action sera déclenchée pour vérifier l'ensemble du mécanisme de cette autorisation car le terrain sur lequel se trouve la source appartenait aux Joumouâ, et il est passé par un jeu de bascule aux eaux et forêts, puis à la commune qui a fait la concession».

Même si la partie adverse détient une étude, l'ACME-Maroc s'étonne qu'à ce jour aucune partie officielle n'en revendique l'origine, même sur le terrain, le chantier n'est pas désigné.

Actuellement, seuls des travaux de terrassement sont en cours et sont réalisés par les engins de la commune, ce qui pose plusieurs interrogations de la part de la population. □

Imane Bouhrara

«L'accès à l'eau est un droit fondamental inaliénable: il ne doit faire l'objet d'aucune restriction. L'eau est un bien public, comme l'air que l'on respire.»